

(Traduction non officielle)

I

**ACCORD SUR LA CESSATION DE LA GUERRE ET LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX
AU VIET-NAM**

Les parties participant à la Conférence de Paris sur le Viet-nam,

Dans le but de mettre fin à la guerre et de rétablir la paix au Viet-nam sur la base du respect des droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien et du droit du peuple sud-vietnamien à l'autodétermination, et de contribuer à la consolidation de la paix en Asie et dans le monde,

Sont convenues des dispositions suivantes et s'engagent à les respecter et à les appliquer:

CHAPITRE I

DROITS NATIONAUX FONDAMENTAUX DU PEUPLE VIETNAMISIEN

ARTICLE 1

Les États-Unis et tous les autres pays respectent l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Viet-nam consacrées par les Accords de Genève de 1954 sur le Viet-nam.

CHAPITRE II

CESSATION DES HOSTILITÉS—RETRAIT DES TROUPES

ARTICLE 2

Le cessez-le-feu sera observé sur toute l'étendue du Sud Viet-nam à partir de vingt-quatre heures G.M.T. le vingt-sept janvier 1973.

A la même heure, les États-Unis cesseront toutes les activités militaires de leurs forces terrestres, aériennes et navales, où qu'elles soient stationnées, contre le territoire de la République démocratique du Viet-nam, et mettront fin au minage des eaux territoriales, des ports, des havres et des voies d'eau de la République démocratique du Viet-nam. Les États-Unis procéderont à l'enlèvement, au désamorçage permanent ou à la destruction de toutes les mines dans les eaux territoriales, les ports, les havres et les voies d'eau du Nord Viet-nam dès l'entrée en vigueur du présent Accord.

La cessation complète des hostilités mentionnée au présent Article sera de caractère durable et sans limite de temps.

ARTICLE 3

Les parties s'engagent à maintenir le cessez-le-feu et à assurer une paix durable et stable.

Dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu:

- a) Les forces des États-Unis et celles des autres pays étrangers alliés aux États-Unis et à la République du Viet-nam resteront sur leurs posi-